



Accident avec conducteur sans permis

Par **Nd**, le **16/05/2019** à **18:03**

Bonjour, j'ai prêté ma voiture à une personne qui ne possède pas de permis en règle (permis tunisien). Il a eu un accident ou des personnes ont été blessées. Il n'est pas responsable l'autre conducteur a grillé un feu rouge. Il reconnaît ses torts à 100%. Pour les indemnités l'assurance adverse peut-elle se retourner contre le conducteur de ma voiture à cause de son permis de conduire?

Cordialement

Par **youris**, le **16/05/2019** à **19:04**

bonjour,

je suppose qu'en présence de blessés la police ou la gendarmerie est intervenue et l'absence de permis de conduire valide a été notée sur le procès verbal sachant que la conduite sans permis est un délit.

le fait que le conducteur de votre voiture n'était pas en règle ne diminue pas la responsabilité de l'autre conducteur même si l'assurance adverse essaiera peut-être d'utiliser cet argument pour vous indemniser le moins possible.

salutations

Par **Visiteur**, le **16/05/2019** à **19:04**

Bonjour

Concernant le permis tunisien, je vous engage à lire ceci pour juger si cet ami pouvait conduire.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1459>